

# Espaces naturels sensibles : septième étape au Marais d'Avalon

Agnès BERNÈS



5/5 Photo Le DL /Ag BERNES

**Jusqu'au 29 août, nous partons à la découverte des Espaces naturels sensibles. Le territoire du Grésivaudan en recense huit. Septième volet de notre série : le Marais d'Avalon à Saint-Maximin.**

Le site du marais d'Avalon couvre 3,5 hectares et est alimenté par des eaux souterraines et les eaux de ruissellement.

Il est loin d'être calme, tant les amphibiens s'expriment fort. Ce que confirme Francette Burgun, une voisine proche : « c'est un endroit remarquable par sa beauté, mais la nuit, les grenouilles font beaucoup de bruit ! ». En 2004, il a connu un premier classement, par la préfecture, en Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique. En 2009, le conseil municipal de René Pois-Pompée

a signé la première convention de gestion avec le Département pour protéger cette zone et inscrire le marais d'Avalon dans les Espaces naturels sensibles (ENS).

En 2017, la municipalité dirigée par Jacques Viret a lancé le projet d'un étang à poissons dans la partie basse, à séparer d'un plan d'eau naturel dans la partie haute. La commission municipale dirigée par Laurence Etienne, toujours élue responsable environnement, a mené le vidage de l'étang de ses poissons, avant de faire recreuser une partie du marais pour gagner de la profondeur. La zone en amont est restée marécageuse, afin de rester un milieu favorable pour les amphibiens. Un merlon sépare les deux zones avec la terre argileuse prélevée lors du creusement. Deux ouvrages hydrauliques de régulation gèrent les niveaux d'eau et évitent l'atterrissement du marais.

En 2019, la municipalité de Michel Poinson a marqué la fin des travaux lancés deux ans plus tôt, avec l'aide de Frédéric Dalvai, gestionnaire des Espaces naturels et ruraux d'Isère, et Jean-Luc Grossi, coordinateur du Conservatoire d'espaces naturels d'Isère. Ici les promeneurs s'informent grâce à un panneau pédagogique portant des QR code pour la visite libre, et empruntent un sentier aménagé pour mener à un belvédère dominant le marais. En 2020, une aire de camping-car a été installée près du marais, en comptant sur le respect de la nature par ses utilisateurs.



4/5 Photo Le DL /Ag BERNES



3/5 Photo Le DL /Ag BERNES



Le site du marais d'Avalon couvre 3,5 hectares et est alimenté par des eaux souterraines et les eaux de ruissellement. L'intervention humaine importante a pourtant laissé un marais à l'aspect naturel. Photo Le DL /Agnès BERNES





*2/5 Photo Le DL /Ag BERNES*